



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

FNEC FP-FO, 6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex

FO ESR

Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foedr@foedr.fr - www.foedr.fr

Réf: GB/MPM/ 19 - 152

Montreuil, le 15 novembre 2019

Monsieur Christophe Coudroy
Directeur Général Délégué aux Ressources
CNRS
3, rue Michel-Ange
75016 PARIS

Objet : Demande de maintien du fondement de la subvention CAES

Monsieur le Directeur Général,

Après de nombreux échanges sur la future convention qui lie le CNRS et le CAES, le texte qui sera soumis au Comité technique du CNRS ce lundi 18 novembre contient une modification substantielle de la définition des éléments servant à déterminer l'aide apportée par le CNRS au financement des activités du Comité d'Action et d'Entraide Sociales du CNRS.

En effet, après la position de principe suivante :

L'effort global du CNRS au soutien des activités du CAES du CNRS a vocation à atteindre 1% de la masse salariale brute hors charges des agents du CNRS permanents et non permanents.

Serait ajoutée une nouvelle phrase :

Cet effort global s'apprécie également au travers du coût moyen par ETPT, ETP et PPP, actualisé chaque année, au regard de l'annexe 2 de l'année N-1.

FO ESR estime que cet ajout signifie que la référence objective à la masse salariale serait partiellement abandonnée en la noyant au milieu d'indicateurs multiples.

FO ESR demande à la direction du CNRS d'abandonner cet ajout, ce qui donnerait confiance dans sa volonté de maintenir et d'améliorer le soutien aux activités sociales, culturelles et enfance du CAES dont les agents du CNRS ont grandement besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sincères salutations.

Gilles Bourhis

Co-secrétaire général de FO ESR